

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 12 FEVRIER 2025**

Le mercredi douze février deux mil vingt-cinq à dix-huit heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqués le

Sept février deux mil vingt-cinq par voie électronique, se sont réunis en session ordinaire, en salle du conseil à la mairie, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire

Présents : M. Alain MARTY, Mme Claire GIRY-LATERRIERE, M. Franck MERY, M. Serge OULHEN, Mme Nicole GALLOIS, M. Jean-Marie PANAZOL, M. Serge NAWROT, M. Frédéric DELRIEUX, Mme Frédérique CONSTANCEAU, M. Pierre CABOS, Mme Céline MARTY, Mme Isabelle MAURY, Mme Joëlle DUVERNEUIL

Absents Excusés : Mme Coralie JUGE, Mme Sophie DAL'PAN
Mme Henriette ROCHE, M. Michel TOMAS

Absents : M. Sébastien DUREY, M. Pierre-Yves DOYEN

Pouvoirs : Mme Coralie JUGE (Pouvoir à Mme Frédérique CONSTANCEAU)
Mme Sophie DAL'PAN (Pouvoir à M. Alain MARTY)
Mme Henriette ROCHE (Pouvoir à M. Jean-Marie PANAZOL)
M. Michel TOMAS (Pouvoir à Mme Joëlle DUVERNEUIL)

Le dossier 'Biens sans maîtres' est présenté aux membres du Conseil municipal par Monsieur Hagenstein, directeur du Syndicat Mixte Bassin afin de délibérer sur ce sujet.

Puis Monsieur le Maire annonce la mise en route de l'enregistreur, procède à l'appel des membres présents, donne les pouvoirs et constate que le quorum requis est atteint ; il ouvre la séance à 19h15

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour :

-AJOUT D'UNE DELIBERATION : NOUVELLE DONNE : MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC 2025 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2025
Accord à l'unanimité du Conseil municipal.

Puis, il propose Franck MERY comme secrétaire de séance.

Mise au vote : adoption à l'unanimité.

Secrétaire de séance : M. Franck MERY

Procès-verbal du Conseil municipal du 28 novembre 2024

Mise au vote : adoption à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) : COMMUNE ET POLE SANTE COMMERCIAL 2024

L'assemblée délibérante est invitée à désigner un président de séance pour le vote des CFU 2024 de la commune et du pôle santé et commercial, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Claire GIRY-LATERRIERE en sa qualité d'adjointe déléguée aux finances.

A l'unanimité, Mme Claire GIRY-LATERRIERE est désignée comme présidente de la séance.

POINTS DELIBERANTS

VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) : COMMUNE ET POLE SANTE COMMERCIAL 2024

Madame Claire GIRY-LATERRIERE explique aux membres du Conseil municipal que la loi de finances 2019 modifiée a institué une expérimentation du compte financier unique. La loi de 2024 a entériné la généralisation de celui-ci à l'ensemble des budgets notamment à l'instruction M57 (comptabilité des collectivités) à partir du 1er janvier 2027.

Le compte financier unique est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Il s'agit d'améliorer la lisibilité des informations financières des collectivités par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion.

Également, Il permet de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Nous avons souhaité mettre en place le CFU pour notre collectivité dès 2025.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le CFU et n'a plus à se prononcer sur le compte de gestion.

Madame Claire GIRY-LATERRIERE indique aux membres du conseil municipal que les comptes de la collectivité sont conformes à ceux de la trésorerie. Une seule délibération est nécessaire pour le vote des comptes.

L'ensemble des documents ont été transmis aux membres du Conseil municipal.

COMMUNE : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Chaque conseiller municipal dispose du détail du fonctionnement ainsi que les prévisions et les réalisations de l'année 2024.

Un tableau général reprend l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement pour l'année 2024.

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
	Prévision	Réalisé
Chapitre et comptes	BP 2024	2024
TOTAL	2 177 961,80 €	1 606 466,67 €
011 - Charges à caractère général	495 400,00 €	421 994,28 €
012- Charges de personnel et frais assimilés	927 874,00 €	912 028,72 €
014- Atténuation de produits	46 400,00 €	46 304,00 €
023- Virement à la section d'investissement	456 396,80 €	
042- Opérations d'ordre de transfert entre sect	32 792,00 €	30 027,67 €
65- Autres charges de gestion courante	192 273,00 €	177 046,15 €
66- Charges financières	23 826,00 €	18 921,85 €
67- Charges Exceptionnelles	3 000,00 €	144,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
TOTAL	2 177 961,80 €	2 269 407,80 €
002- Résultat de fonctionnement reporté	508 671,80 €	508 671,80 €
013- Atténuation de charges	50 000,00 €	93 041,99 €
042- Opérations d'ordre de transfert entre sect	200,00 €	0,00 €
70- Produits des services, du domaine et ventes	174 300,00 €	177 506,58 €
73- Impôts et Taxes	869 820,00 €	883 668,89 €
74- Dotations et Participations	534 047,00 €	561 710,62 €
75- Autres produits de gestion courante	34 000,00 €	38 884,35 €
76- Produits financiers	5 923,00 €	5 923,57 €
77- Produits Exceptionnels	1 000,00 €	0,00 €

Madame Claire GIRY-LATERRIERE détaille aux membres du Conseil municipal les dépenses et les recettes de fonctionnement de 2024.

Le total des dépenses s'élève à 1 606 466,67 € pour une prévision de 2 177 961,80 €.

Concernant les recettes, on voit que l'excédent de résultat reporté était important (508 671,80 €) ; cette année, il sera plus faible.

Le total des recettes s'élève à 2 269 407,80 € pour une prévision de 2 177 961,80 €.

Puis Madame Claire GIRY-LATERRIERE présente le tableau des dépenses et recettes de l'investissement pour l'année 2024 dont dispose les conseillers municipaux.

INVESTISSEMENT 2024

DEPENSES						RAR	RECETTES			RAR
N° prog	Intitulé	compte	B	Total	Réalisé	Dépenses 2024	compte	TOTAL	Réalisé	Recettes 2024
	Opérations non affectées	1641 Emprunts	#	110 800,00 €	110 661,50 €		10222 FCTCTVA	50 000,00 €	51 820,74 €	
		16878 Autres dettes	#	12 731,42 €	12 731,42 €		10226 Taxe aménagmt	14 000,00 €	5 373,06 €	
		204182 Subv publ	#	460,00 €	454,50 €		276351 créances GFP	28 497,00 €	28 497,55 €	
		2046 Attb* compens	#	16 300,00 €	16 260,00 €		2802-040 Amortissmt	32 592,00 €	29 977,30 €	
		4912-040	#	200,00 €			4962-040 Dépréciat*	200,00 €	50,37 €	
		10222 FCTVA	#	2 296,00 €			001Excédent INV	109 945,54 €	109 945,54 €	
							1068 Excédent Fct report	88 832,17 €	88 832,17 €	
							021 Virement fct prévis	456 396,80 €		
							16 emprunt	100 000,00 €		
							2158 régul prg 0044		1 980,00 €	
00088	PIG (AMELIA)	20422 Subv privé		8 115,46 €	3 804,35 €					
000100	Gros Txv Voirie (signal*, éclairage)	2315 +2181	#	187 800,00 €	159 803,64 €		13 Grand Px + amendes	30 000,00 €	30 000,00 €	
201902	Parcours santé plaine de sports	2315 Install* tech		214 272,56 €	214 179,69 €		13 terr ruraux +	120 023,31 €	88 128,36 €	31 894,00 €
000400	Plaine de Sports	2315 Install* tech	#	44 000,00 €	16 590,72 €		13251 Grand Px	25 000,00 €	25 000,00 €	
202102	Economie Energie Nlle donne	2313+2041582		60 000,00 €	54 481,62 €		13 terr ruraux +	13 587,00 €	12 706,90 €	
202303	Tvx Economie energie bâtiments	2313 Construct*		24 000,00 €	14 537,60 €		1321		5 647,70 €	
000200	Bâtiments Publics	2188 Immob* corp	#	65 000,00 €	23 448,60 €	37 038,00 €	13251GPX fonds mandat	6 314,62 €	6 315,00 €	
		2313 Construct*	#	62 213,00 €	63 146,80 €					
000300	Ecole et Restaurant Scolaires	2188 Immob* corp	#	15 000,00 €	9 191,42 €	1 800,00 €				
		2313 Construct*	#	12 200,00 €	3 172,80 €					
000600	Cimetière	21316 équipmt	#	10 000,00 €	7 713,12 €					
		2313 Construct*	#	30 000,00 €						
000500	Acquisitions immobilières	2115 Terrains bâtis		200 000,00 €	144 049,98 €					
			#	1 075 388,44 €	854 227,76 €	38 838,00 €		1 075 388,44 €	484 274,69 €	31 894,00 €
					893 065,76 €					516 168,69 €
							376 897,07 €			

Elle précise le détail des dépenses par programmes.

Le total des dépenses s'élève à 854 227,76 € qui avec les restes à réaliser de 38 838 € donne un besoin de financement de 893 065,76 €.

Le total des recettes s'élève à 484 274,69 € avec un reste à réaliser de 31 894,00 €, soit un total général de 516 168,69 € ; il manque donc 376 897,07 €.

L'emprunt de 100 000 € n'a pas été réalisé.

A l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, le compte financier unique de la commune est approuvé.

BUDGET POLE SANTE ET COMMERCIAL : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Chaque conseiller municipal dispose du détail du fonctionnement ainsi que les prévisions et les réalisations de l'année 2024.

Un tableau général reprend l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement pour l'année 2024.

BUDGET PRIMITIF POLE SANTE ET COMMERCIAL 2024

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre/Article	Réalisé 2023	Montant 2024	Réalisé 2024	Chapitre/Article	Réalisé 2023	Montant 2024	Réalisé 2024
011 - Charges à caractère général	7 070,58 €	11 789,00 €	6 316,79 €	75 - Autres produits de gestion	52 411,21 €	101 200,00 €	101 099,96 €
60611 - Eau	827,00 €	1 000,00 €	204,31 €	752- Loyers	49 070,16 €	49 000,00 €	49 070,16 €
60612- Energie- Electricité	1 197,03 €	1 500,00 €	1 045,78 €	75888- Rbst taxes foncières	3 341,05 €	2 100,00 €	1 929,80 €
60632- Fournitures petit équipement	0,00 €	150,00 €		Subvention commune		50 100,00 €	50 100,00 €
6161- Assurances	0,00 €	300,00 €	229,00 €	002- Excédent reporté	13 662,17 €		
615221- Entretien	26,33 €	4 096,00 €	95,66 €				
62871- Remboursement Commune	5 020,22 €	4 743,00 €	4 742,04 €				
66- Charges Financières	3 980,28 €	1 291,00 €	1 290,63 €				
66111- Intérêt des emprunts	2 862,70 €	2 590,81 €	2 590,44 €				
661121- ICNE de l'exercice	1 208,07 €	1 116,33 €	1 116,33 €				
661122- ICNE exercice N-1	-90,48 €	-2 416,14 €	-2 416,14 €				
023- Virement à la section d'invest		88 120,00 €					
TOTAL	11 050,87 €	101 200,00 €	7 607,42 €		66 073,38 €	101 200,00 €	101 099,96 €
				Excédent fonctionnement : 93 492,54 €			

INVESTISSEMENT							
001- Déficit investissement reporté	368 950,83 €	332 800,48 €	332 800,48 €	1068- Excédent reporté	76 446,83 €	55 022,51 €	55 022,51 €
16- Remboursement Emprunts	39 821,48 €	40 381,03 €	40 371,92 €	021- Virement de la section Fonct		88 120,00 €	
1641- Capital emprunt pôle	19 345,58 €	19 617,84 €	19 617,84 €	024- Vente de bâtiments		205 039,00 €	
16878- Capital Emprunt commune	20 475,90 €	20 763,19 €	20 754,08 €	1328- Subvention Leader	37 500,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
2313- Travaux	37 975,00 €						
TOTAL	446 747,31 €	373 181,51 €	373 172,40 €		113 946,83 €	373 181,51 €	80 022,51 €
				Déficit investissement : - 293 149,89 €			

Nous avons un déficit d'investissement de 293 149,89 € qui n'est pas couvert par l'excédent de fonctionnement.

Afin de régulariser l'écriture relative à la vente des bâtiments, une subvention communale d'équilibre de 50 100 € est versée pour équilibrer le budget.

A l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur le Maire et Monsieur Frédéric DELRIEUX n'ayant pas pris part au vote, le compte financier unique du Pôle Santé et Commercial est approuvé.

SITUATION DE LA COMMUNE :

Une présentation de la situation de la commune est faite aux membres du Conseil municipal :

COMPTE FINANCIER UNIQUE	COMMUNE	POLE SANTE ET COMMERCIAL
FONCTIONNEMENT 2024		
RECETTES	1 760 736,00 €	101 099,96 €
DEPENSES	1 606 466,67 €	7 607,42 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2024	154 269,33 €	93 492,54 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2023	508 671,80 €	- €
CLOTURE FONCTIONNEMENT 2024	662 941,13 €	93 492,54 €
INVESTISSEMENT 2024		
RECETTES	374 329,15 €	80 022,51 €
DEPENSES	854 227,76 €	40 371,92 €
RESULTAT INVESTISSEMENT 2024	- 479 898,61 €	39 650,59 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2023	109 945,54 €	- 332 800,48 €
CLOTURE INVESTISSEMENT 2024	- 369 953,07 €	- 293 149,89 €
RESTES A REALISER DEPENSES 2024	38 838,00 €	- €
RESTES A REALISER RECETTES 2024	31 894,00 €	- €
SOLDE RESTES A REALISER 2024	- 6 944,00 €	- €
BESOIN DE FINANCEMENT	- 376 897,07 €	- 293 149,89 €
AFFECTATIONS 2025 avec RESTES A REALISER		
AFFECTATION 1068	- 376 897,07 €	93 492,54 €
REPORT EN FONCTIONNEMENT (002)	286 044,06 €	- €

Pour commencer l'année, la commune dispose de 88 520,57 €.

Sur ce montant, s'ajoute une subvention du département de 31 000 € mais qui ne sera versée seulement qu'en juillet.

Le solde de la caisse de la commune est donc de 50 000 € mais nous avons besoin de 80 000 € pour payer les salaires ainsi que des emprunts.

Notre ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € n'a pu être remboursée pour l'instant.

Les dépenses doivent être serrées au maximum ; celles non urgentes doivent être repoussées.

L'affaiblissement de notre trésorerie est dû aux versements effectués dans le budget du lotissement et du pôle afin de combler les déficits.

AFFECTATIONS DES RESULTATS 2024 SUR 2025 POUR : COMMUNE ET POLE SANTE COMMERCIAL

COMMUNE :

Le besoin de financement étant de 376 897,07 €, cette somme sera affectée au compte 1068 et le solde 286 044,06 € sera reporté au compte 002 du budget de 2025.

COMPTE FINANCIER UNIQUE	COMMUNE
2024	
FONCTIONNEMENT 2024	
RECETTES	1 760 736,00 €
DEPENSES	1 606 466,67 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2024	154 269,33 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2023	508 671,80 €
CLOTURE FONCTIONNEMENT 2024	662 941,13 €
INVESTISSEMENT 2024	
RECETTES	374 329,15 €
DEPENSES	854 227,76 €
RESULTAT INVESTISSEMENT 2024	- 479 898,61 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2023	109 945,54 €
CLOTURE INVESTISSEMENT 2024	- 369 953,07 €
RESTES A REALISER DEPENSES 2024	38 838,00 €
RESTES A REALISER RECETTES 2024	31 894,00 €
SOLDE RESTES A REALISER 2024	- 6 944,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	- 376 897,07 €
AFFECTATIONS 2025 avec RESTES A REALISER	
AFFECTATION 1068	- 376 897,07 €
REPORT EN FONCTIONNEMENT (002)	286 044,06 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

POLE SANTE COMMERCIAL :

Le besoin de financement étant de 293 149,89 €, l'excédent de fonctionnement de 2024 étant de 93 492,54 €, ce montant sera affecté intégralement au compte 1068 du budget 2025.

COMPTE FINANCIER UNIQUE	POLE SANTE ET COMMERCIAL
2024	
FONCTIONNEMENT 2024	
RECETTES	101 099,96 €
DEPENSES	7 607,42 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2024	93 492,54 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2023	- €
CLOTURE FONCTIONNEMENT 2024	93 492,54 €
INVESTISSEMENT 2024	
RECETTES	80 022,51 €
DEPENSES	40 371,92 €
RESULTAT INVESTISSEMENT 2024	39 650,59 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2023	- 332 800,48 €
CLOTURE INVESTISSEMENT 2024	- 293 149,89 €
RESTES A REALISER DEPENSES 2024	- €
RESTES A REALISER RECETTES 2024	- €
SOLDE RESTES A REALISER 2024	- €
BESOIN DE FINANCEMENT	- 293 149,89 €
AFFECTATIONS 2025 avec RESTES A REALISER	
AFFECTATION 1068	93 492,54 €
REPORT EN FONCTIONNEMENT (002)	- €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**NOUVELLE DONNE : MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC 2025 :
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2025**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal les délibérations du 27 janvier et 17 décembre 2021 concernant l'adhésion de la collectivité au programme nouvelle donne 'Modernisation du parc de l'éclairage public' mis en place par le Syndicat du Syndicat Départemental d'Energies à partir de l'année 2022 et qui s'étalera sur une durée de cinq ans.

Il s'agit de moderniser les installations de l'éclairage public vétuste dans certains hameaux de la commune afin de réaliser des économies d'énergie et donc de frais d'électricité.

Les travaux consistent notamment à mettre en place des luminaires LED dont la garantie peut être étendue à 10 ans.

Pour financer les travaux de 2025, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DETR 2025 conformément au tableau ci-dessous :

COMMUNE DE CHÂTEAU L'EVEQUE			
PROGRAMME NOUVELLE DONNE : MODERNISATION DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC : PROGRAMME TRAVAUX 2025			
PLAN DE FINANCEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIES (SDE24) (35% sur travaux)	14 630,00 €		
DETR (30 % sur travaux)	12 540,00 €		41 800,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	27 170,00 €		
AUTOFINANCEMENT COMMUNE	14 630,00 €	TOTAL OPERATION HT	41 800,00 €
TVA 20%	8 360,00 €	TVA 20%	8 360,00 €
TOTAL TTC	50 160,00 €	TOTAL TTC	50 160,00 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER ET TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Conformément à l'article L-332-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de déterminer chaque année un contingent d'agents, pour faire face :

*à un accroissement saisonnier d'activité :

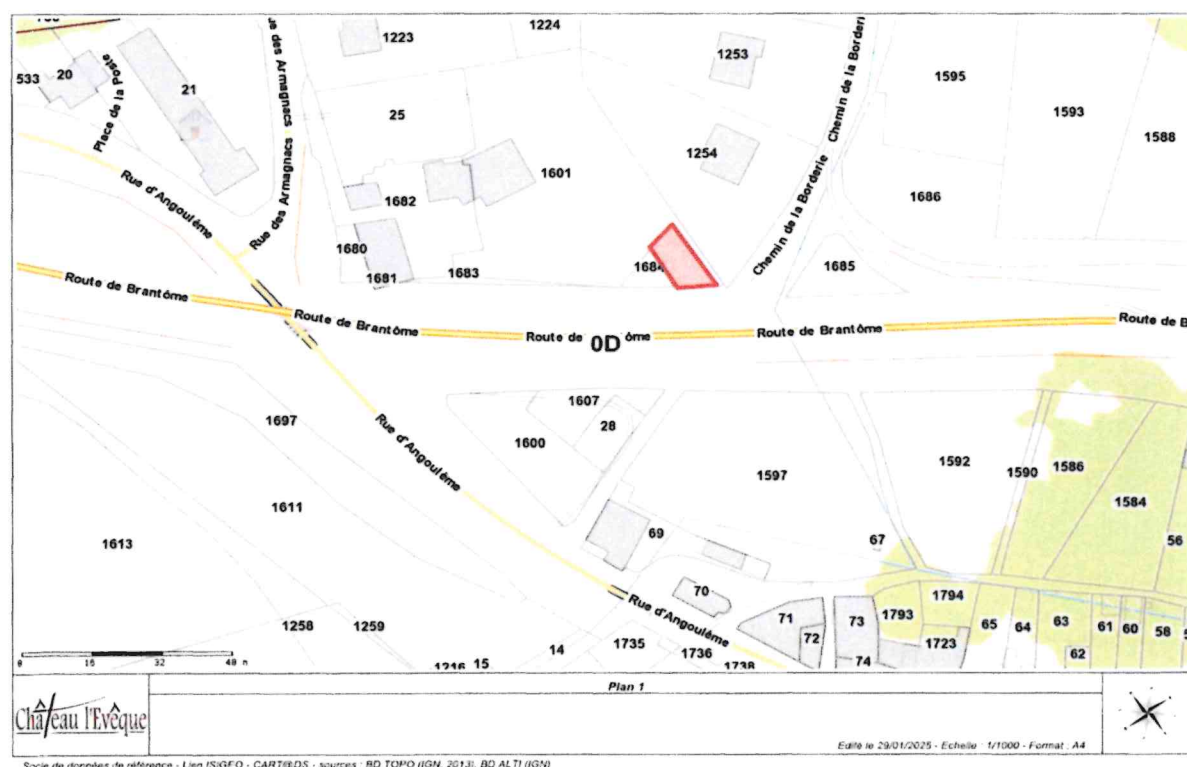
Il est proposé de créer trois emplois non permanents dans le grade d'adjoint technique, relevant de la catégorie C, à temps complet, pour la période Du 1er juin 2025 au 30 septembre 2025 ;

*à un accroissement temporaire d'activité :

Il est proposé de créer quatre emplois non permanents dont deux dans le grade d'adjoint technique et deux dans le grade d'adjoint d'animation, relevant de la catégorie C, pour la période du 12 février 2025 au 31 décembre 2025, à temps non complet (la durée hebdomadaire du temps de travail étant fixée en fonction des nécessités de service)

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter ces agents contractuels, à accomplir toutes les formalités et à signer les contrats à intervenir.

ACQUISITION D'UN TERRAIN D'UN PARTICULIER



Par délibération du 17 décembre 2021, le Conseil municipal avait proposé l'acquisition de la parcelle cadastrée D1603, d'une superficie de 120 m² appartenant aux héritiers propriétaires (succession Audebert) au prix de 3 € le m².

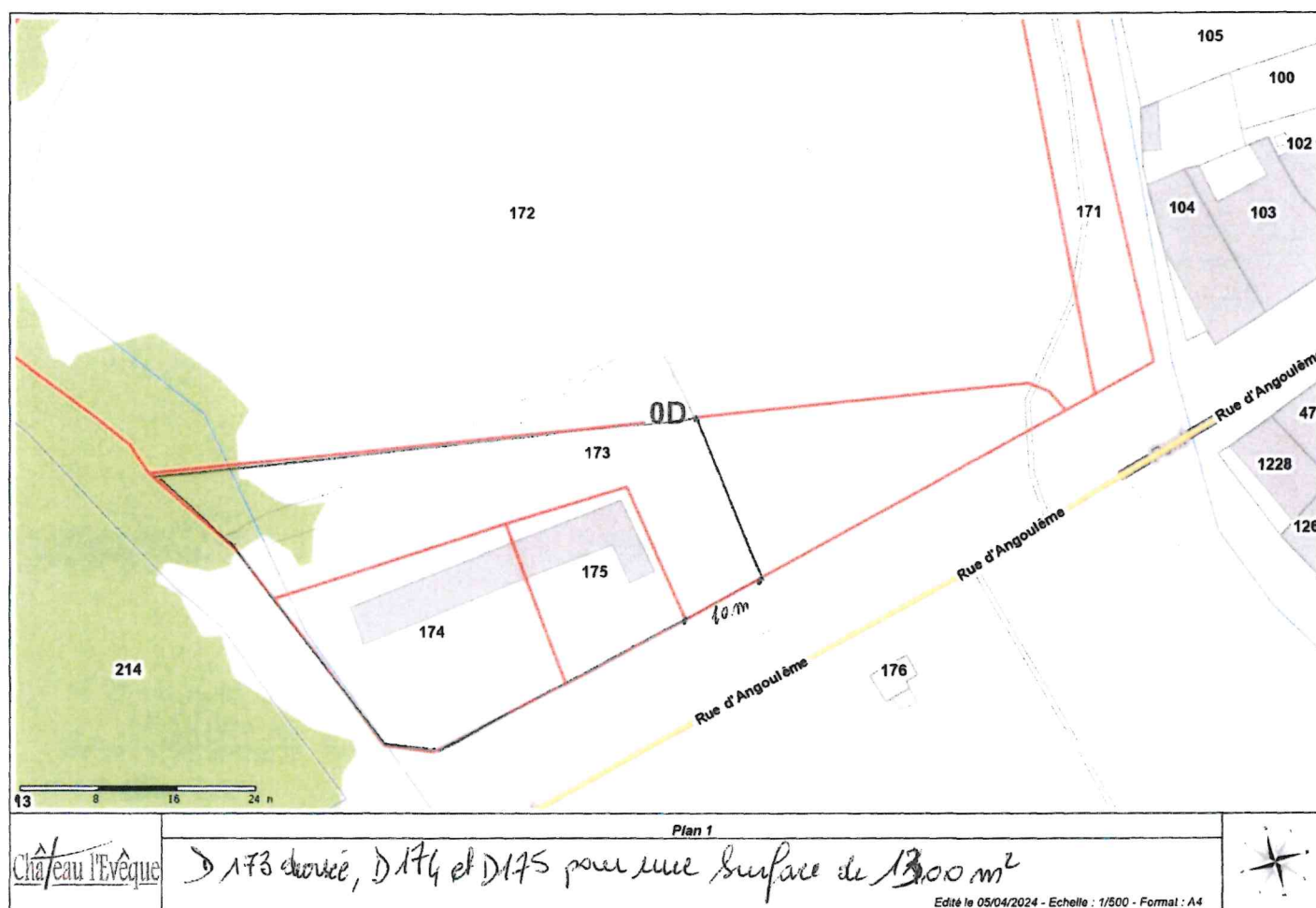
Afin d'agrandir le parking de covoiturage, Monsieur le Maire propose d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée D 1204, pour une superficie d'environ 400 M2 appartenant à Mme DESPORT Corinne au prix de 2 € le m2.

Un acte administratif sera établi pour cette acquisition.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que le dossier concernant l'acquisition d'une partie des biens de Monsieur Jean Claude Brouillaud est en bonne voie.

A la majorité (16 pour-1 abstention), le Conseil municipal émet un avis favorable pour cette acquisition, indique que les frais inhérents à celle-ci s'effectueront aux frais exclusifs de la commune, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier et à la première adjointe pour représenter la commune pour la signature de l'acte administratif.

ACQUISITION D'AUTRES PARCELLES



La Congrégation des Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul souhaite céder à la commune des terrains pour une superficie d'environ 1300 m² concernant les parcelles cadastrées D 173 en partie, D 174 et D 175.

Cette possibilité d'acquisition permettrait de déplacer la mairie ainsi que tous les services administratifs (Agence Postale et Espace France Services) en les repositionnant au centre du village. Ainsi, cela libérerait des locaux pour l'école, la garderie scolaire et le centre de loisirs.

Le service des domaines a été sollicité pour établir une estimation.

Après étude et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour étudier la faisabilité de ce projet et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches préalables nécessaires.

NOUVEAU SERVICE PUBLIC DE RENOVATION DE L'HABITAT DU GRAND PERIGUEUX

1-Le dispositif envisagé et les objectifs

Pour faire suite au programme Amélia 2, le conseil communautaire du Grand Périgueux a décidé le 26 septembre 2024 de mettre en place un Service Public de Rénovation de l'Habitat dans le parc ancien de logements privés, pour une période de 5 ans.

Au regard des éléments d'analyse récents, les objectifs partagés sur tout le territoire sont :

- De lutter contre la précarité énergétique,
- D'adapter les logements au vieillissement et/ou handicap,
- De lutter contre les logements dégradés,
- Et d'accompagner la rénovation des copropriétés fragiles

Sur certains centres-bourgs volontaires, les communes peuvent également décider de s'engager sur la rénovation de certaines façades dégradées, déterminantes pour l'attractivité résidentielle de notre commune.

Pour la commune de Château L'Evêque, les objectifs estimés sur 5 ans sont de 37 logements de propriétaires occupants aux revenus modestes et très modestes, ou de propriétaires bailleurs (sous condition de revenus ou de conventionnement).

2-Les interventions complémentaires de la commune et du Grand Périgueux

Les résultats positifs d'Amelia 2 (cf. bilan joint) sont liés à une animation très dynamique et une communication efficace auprès de la population concernée, mais aussi à l'effet levier des aides financières locales apportées par la commune et Le Grand Périgueux

qui se sont ajoutées aux aides importantes de l'ANAH et ont facilité le bouclage financier des projets.

En option, au choix de la commune : Outre des aides financières sur les thématiques prioritaires de base, la commune pourrait également intervenir sur des aides aux façades et la préservation du bâti (garde-corps, marquises, volets bois...).

Le règlement d'intervention de la commune proposé pour la période 2025-2029 serait donc le suivant :

Priorité d'intervention AMELIA 2025-2029	COMMUNES
	Sous conditions de ressources (très modestes et modestes) <i>ANAH : Entre 35 et 80 % des travaux HT pour les revenus modestes et très modestes</i>
RENOVATION THERMIQUE	Aide Socle : 5 % du montant des travaux HT plafonnés à 30.000 €, soit 1.500 € max./logement
ADAPTATION DU LOGEMENT A LA PERTE D'AUTONOMIE	Aide Socle : 10 % du montant des travaux HT plafonnés à 15.000 €, soit jusqu'à 1.500 € /logement
HABITAT DEGRADE	Aide socle forfaitaire "Logement dégradé" de 1 500 €/logement
VOLET LOCATIF SOCIAL	Aide socle forfaitaire « Logement conventionné » : forfait de 1000 €/logement sur le conventionnement

UNIQUEMENT EN OPAH-RU	COMMUNES
PRESERVATION BATI et FACADES	Aide préservation éléments bâtis : jusqu'à 1 000 €/logement (ex : volets bois; portes d'entrée ou de garage anciennes ; garde-corps et balcons ...)
	Aide "façade" : 20 % du montant HT des travaux et jusqu'à 5 000 €/logement (majorations sur Périgueux)
LUTTE CONTRE LA VACANCE	Aide « sortie de vacance » PB : forfait de 1 500 €/logement
ESPACES COMMUNS	Aide forfaitaire « Espaces communs » : Jusqu'à 1 000 €/local (Vélos, buanderie ...)
ACCESSION	Aide "accession à la propriété " PO : forfait de 4 500 € / logement
COMMERCES	3 000 € / commerce et jusqu'à 5 000€ sur Périgueux
PERIL INSALUBRITE INDECENCE	Indécence : jusqu'à 2000 € sur Périgueux
	Péril -Insalubrité : jusqu'à 10 000 € sur Périgueux
CHANGEMENT D'USAGE POUR LOGEMENT PMR	Aide de 4 000 € / logement PMR créé

La communauté d'agglomération du Grand Périgueux se chargera de l'animation du dispositif et apportera des aides à l'investissement similaires à celles de la commune, auxquelles s'ajouteront des bonus en faveur du développement durable et de l'adaptation au vieillissement qui seront versés uniquement par l'agglomération, soit une enveloppe de

41 760€ pour la commune.

L'ANAH participerait à hauteur de 75% et cela génèrerait un volume d'activité pour les artisans locaux de 846 380€.

• **Il est donc proposé au conseil municipal :**

- Que la commune reste activement engagée sur ce nouveau dispositif d'amélioration des logements anciens, dans le cadre de la stratégie communale de revitalisation du centre-bourg et du cadre de vie,
- De valider le règlement d'intervention de la commune tel que proposé,
- De décider d'abonder les aides de l'ANAH par des subventions accordées en application du règlement d'intervention précité, tant en faveur des propriétaires bailleurs (sous condition de revenus ou de conventionnement) que des

propriétaires occupants à revenus modestes et très modestes, conformément aux critères de l'ANAH (éligibilité, plafonds de travaux, etc.)

- D'attribuer ces subventions dans la limite d'une enveloppe financière votée annuellement en section d'investissement et qui sera de 8352€ par an sur les exercices budgétaires de 2025 à 2029. Les sommes éventuellement non utilisées seront reportées sur l'exercice suivant afin de tenir compte des fluctuations dans les dépôts des dossiers,
- D'assurer un relais de communication actif auprès des habitants, au travers des contacts directs réguliers, d'articles réguliers dans le bulletin municipal et sur le site internet

A l'unanimité, le Conseil municipal, décide de prendre un temps de réflexion sur ce projet.

Il décide de constituer un groupe de travail composé de conseillers municipaux volontaires pour étudier ce dossier. Sont volontaires : Mme Céline MARTY, M Serge OULHEN, Mme Nicole GALLOIS, Mme Joëlle DUVERNEUIL et Monsieur le Maire.

BIENS POTENTIELLEMENT SANS MAITRES : CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'ISLE (SMBI)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI) propose à la collectivité un accompagnement pour identifier les biens sans maître de notre commune sous la forme d'une convention.

Dans un premier temps, il s'agit de repérer ces biens et d'établir une liste ; puis, dans un second temps, assister la commune pour accomplir les démarches administratives d'acquisition de ces biens.

Le directeur du SMBI vient de vous présenter ce projet.

A la majorité (12 pour – 1 abstention), le Conseil municipal, décide de ne pas signer cette convention avec le SMBI.

POINTS INFORMATIFS

LETTRES DE REMERCIEMENTS : L'association 'Des muscles pour Tom' remercie la mairie pour l'organisation du marché de Noël, qui a été une réussite pour cette dernière.

TER : Un courrier de la Région nous informe que la commune aura quatre arrêts supplémentaires le week-end à la gare de Château l'Evêque.

Ces quatre arrêts seront en lien avec le POLT (Paris Orléans Limoges Toulouse).

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que lors d'une réunion au Grand Périgueux sur l'Economie Sociale et Solidaire, deux associations ont félicité la commune pour l'ensemble du travail accompli dans le cadre de la mobilité.

Cela a un impact avec résonnance que ce soit avec le train ou le bus.

La ligne Périgueux Angoulême et Périgueux Nontron nous apporte aussi de la mobilité pour les utilisateurs. Le parking de covoiturage est rempli tous les jours ; les montées sont régulières.

L'extension du parking de covoiturage sera utile à Carrefour mais aussi aux usagers du train et du bus.

QUESTIONS DIVERSES

-Polluants CVM

Monsieur le Maire fait le point au sujet d'articles parus dans la presse concernant des polluants trouvés dans des conduites d'eau (CVM : chlorure de vinyle monomère), notamment sur la commune de Saint Alvère.

Il s'agit de molécules potentiellement cancérigènes que l'on trouve dans les conduites d'eau en PVC posées dans les années 90.

En effet, les conduites d'eau dans certaines habitations telles qu'à Saint Alvère, s'il y a très peu de consommation, le plastique se dégrade et craie ses molécules.

Des travaux ont donc été réalisés par le syndicat de l'eau pour pallier à ce problème.

-Visite des responsables du Conservatoire de Musique Départemental

Une rencontre avec les responsables du Conservatoire de Musique Départemental s'est déroulée à la mairie.

Dix élèves de la commune sont au conservatoire de musique. Si la commune souhaite adhérer au conservatoire et notamment afin de réduire le coût des abonnements par élèves, le montant est de 10 000 €.

Le montant est révisé chaque année, il est calculé au prorata du nombre d'élèves, d'habitants de la commune.

Aujourd'hui, la commune n'a pas les moyens d'adhérer au conservatoire malgré que cela soit très attractif notamment à la fois sur les tarifs pour les familles et les animations proposées.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21h15.